



Acheteur :

COMMUNE DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE

**MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLES 28 et 77 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

**ACTE D'ENGAGEMENT
A.E.**

Pouvoir adjudicateur : Madame Le Maire de Plogastel-Saint-Germain

ARTICLE 1 - IDENTIFIANT

• **Pouvoir adjudicateur :**

La Commune de Plogastel St Germain, représentée par Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire.

Comptable assignataire :

Madame PANSART Claudie

Trésorerie de Plogastel Saint Germain, 7 Rue des Ecoles, 29710 PLOGASTEL St GERMAIN

Tel 02 98 54 58 30

• **Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la **fourniture et la livraison de fioul domestique (qualité supérieure)** pour le compte de la Commune de Plogastel-Saint-Germain.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

JE, SOUSSIGNE

Agissant pour le compte de

Dont le siège social est à

N° de SIRET :

Ensemble désigné "le candidat" après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, **m'engage**, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, **à exécuter le présent marché dans les conditions ci-après définies.**

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 - PRIX

Les modalités de variation de prix sont fixées à l'article 8-2 du Cahier des charges.
Fourniture et livraison de Fioul domestique (qualité supérieure) (Prix en euros)

Le prix sera indiqué avec 2 décimales.

BASE TARIF : Tarif DIREM en vigueur au 3 Octobre 2014

| Désignation de la fourniture | Prix barème Hors TVA / M ³ | Rabais HT par M ³ | Prix Hors TVA / M ³ (après rabais) |
|---|--|---------------------------------|--|
| FIOUL DOMESTIQUE QUALITÉ SUPERIEURE Appellation : | | | |

Délai de livraison (maximum 48 heures) à préciser :

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

Durée d'exécution du marché :

- La durée du présent marché est fixée à un an.
- Les commandes peuvent être adressées dès notification du marché.

ARTICLE 5 - PAIEMENT

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées à l'article 11 du Cahier des charges.

Le paiement se fera par mandat administratif.

La Commune de Plogastel St Germain se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

Au compte ouvert au nom de

Nom de la banque

IBAN :

| | | | | | | |
|-----------|--|--|--|--|--|--|
| FR | | | | | | |
|-----------|--|--|--|--|--|--|

AGRAFER LE RIB

ARTICLE 6 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Le candidat doit avoir la capacité à engager la société qu'il représente

Nom et prénom du signataire

Lieu et date

Signature et cachet de l'entreprise

ARTICLE 7 - DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Plogastel St Germain, le

Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire